

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012**

Délibération
n° 2012.02.025

**Projet de transport en
commun en site
propre et de
restructuration du
réseau : modalités de
concertation**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Nicolas BALEYNAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

**DELIBERATION
N° 2012.02.025**

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
DÉPLACEMENTS/TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE ET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU : MODALITES DE CONCERTATION

Par délibération n°237 du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbain (PDU), qui a comme objectif premier de « donner une place centrale aux transports en commun » dans l'organisation des déplacements de l'agglomération, notamment au travers d'une offre de transports collectifs structurée autour d'un transport en commun en site propre (TCSP).

Le réseau de transport public optimisé autour d'un transport en commun à haut niveau de service, doit ainsi permettre de tendre vers des liaisons plus rapides entre les centres bourgs des communes et le futur pôle de la gare et proposer une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle.

Le projet de Transport en Commun en Site Propre et de restructuration du réseau a fait l'objet jusqu'alors d'études techniques d'ordre général (étude de faisabilité) entre 2009 et 2011 menées par la société Egis Mobilité. Cette étude a permis de dégager des orientations sur le tracé, les grands principes d'insertion urbaine, la restructuration du réseau de bus, l'enveloppe financière et le calendrier.

Par délibération n° 160 du 8 juillet 2010, le GrandAngoulême a approuvé le schéma de principe du projet de projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et de restructuration du réseau ainsi que le coût estimatif des travaux de voirie nécessaires à la création des voies spécifiques en site propre.

A ce stade, le projet prévoit donc la création de 2 axes de transport en commun en site propre constituant la colonne vertébrale de la restructuration du réseau de transports collectifs. Ces deux axes, en infrastructure site propre sur la majorité de leur parcours, se caractérisent par la continuité du haut niveau de service offert (rapidité grâce aux vitesses commerciales élevées, fréquence, régularité, ponctualité, amplitudes horaires...) et s'articulent avec :

- la réorganisation plus large de l'ensemble des lignes du réseau de transport en commun, afin d'offrir un mode de transport performant sur l'ensemble du territoire et des liaisons rapides entre les centres bourgs et le cœur d'agglomération.
- un pôle d'échanges multimodal situé à la gare SNCF d'Angoulême
- des parc-relais permettant de simplifier l'intermodalité avec le réseau de bus.
- un service d'autopartage électrique et des bornes de rechargement.
- favoriser le rabattement des modes doux vers les transports collectifs.

La continuité du haut niveau de service obtenue grâce au projet TCSP sera complétée par une amélioration de la qualité d'accès au réseau (billettique, Information des voyageurs en temps réel...) et de la qualité des équipements (équipements et aménagement des stations, accessibilité des arrêts, matériel roulant...).

Le projet s'inscrit dans la droite ligne des objectifs de développement durable notamment prévus dans le « Grenelle de l'environnement ». En outre, le projet de TCSP a été retenu lors du second appel à projets « Transports urbains » du Grenelle pour l'attribution d'une subvention de l'Etat.

Des études techniques plus détaillées devront être conduites dès cette année pour définir le projet et ses impacts au plus près des besoins et attentes de la population de l'agglomération. Pour autant, il apparaît nécessaire dès à présent de conduire une concertation préalable au projet afin de recueillir les avis des habitants et usagers du GrandAngoulême, conformément aux articles L.300-1 et L.300-2 du code de l'urbanisme, de définir les objectifs soumis à la concertation et d'en fixer les modalités.

Les objectifs de la concertation se définissent comme suit :

- Présenter et informer le public sur le projet de TCSP en cours d'élaboration,
- Recueillir l'avis du public et le prendre en compte au mieux et intégrer au projet les aspirations du public y compris sur le choix du mode et les tracés envisagés, mais également en matière d'activité, d'habitat et d'impacts sur les autres modes de déplacements.

Les modalités de la concertation se déclinent de la façon suivante :

La concertation préalable se déroulera tout au long de l'élaboration du projet sur environ 2 ans ; Toutefois, une 1ère phase de concertation préalable du projet de Transport en Commun en Site Propre et de restructuration du réseau est programmée au 4ème trimestre 2012 sur la base des études de faisabilité, selon les modalités suivantes :

- Annonce du lancement de la phase de concertation et des réunions publiques ou dates de présentations par courrier, voie de presse, site Internet et par des articles dans le magazine du GrandAngoulême et/ou des communes.
- Des réunions d'informations publiques sur les secteurs concernés présentant le projet, son contexte, ses objectifs, ses atouts et impacts ;
- Diffusion de supports papier exposant le projet
- Elaboration de panneaux d'exposition pouvant être mis à disposition des quartiers et des communes qui le souhaiteront ;
- Consignation des remarques du public dans les registres mis à disposition, ou dans les comptes-rendus des réunions publiques transcrivant l'ensemble des interventions.
- Délibération du conseil communautaire présentant le bilan partiel de cette concertation

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 25 janvier 2012,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 février 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les objectifs de l'opération pour laquelle la concertation préalable est entreprise,

D'APPROUVER les modalités de concertation préalable au projet de TCSP et de restructuration du réseau et d'autoriser son engagement,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(2 ABSTENTIONS MM. Vigier et Lamy),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 février 2012	<u>Affiché le :</u> 07 février 2012